

29^{ème} rapport annuel

L'OBSERVATOIRE DES CREDITS AUX MENAGES

Le tableau de bord

présenté par Michel MOUILLART
Professeur d'Economie à l'Université Paris Ouest

- Mardi 31 janvier 2017 -

Les faits marquants en 2016 : la détention de crédits recule légèrement, à son plus bas niveau depuis 1989.

Depuis 2008, le taux de détention des crédits par les ménages s'est fortement contracté, pour s'établir à 46,4 % en 2016, le niveau le plus bas que l'Observatoire des Crédits aux Ménages a eu à connaître depuis 1989.

Pourtant, le taux de détention des crédits immobiliers s'est nettement ressaisi en 2016, pour s'établir à 30,7 % (contre 30,2 % en 2015). Cette remontée est principalement portée par une progression rapide du taux de détention des crédits à l'accession à la propriété (23,3 % contre 22,6 % en 2015) qui retrouve ainsi un des niveaux les plus élevés observés depuis le début des années 2000. Mais le recul de l'endettement contracté auprès de la famille et des amis a provoqué le recul du taux de détention des crédits à la consommation : alors que la détention des crédits à la consommation contractés auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit s'est stabilisée..

Bénéficiant d'une nouvelle amélioration de leur moral, les ménages ont exprimé en 2016 le sentiment d'une amélioration de leur situation financière. Et l'appréciation que les ménages portent sur leur budget s'est elle aussi améliorée.

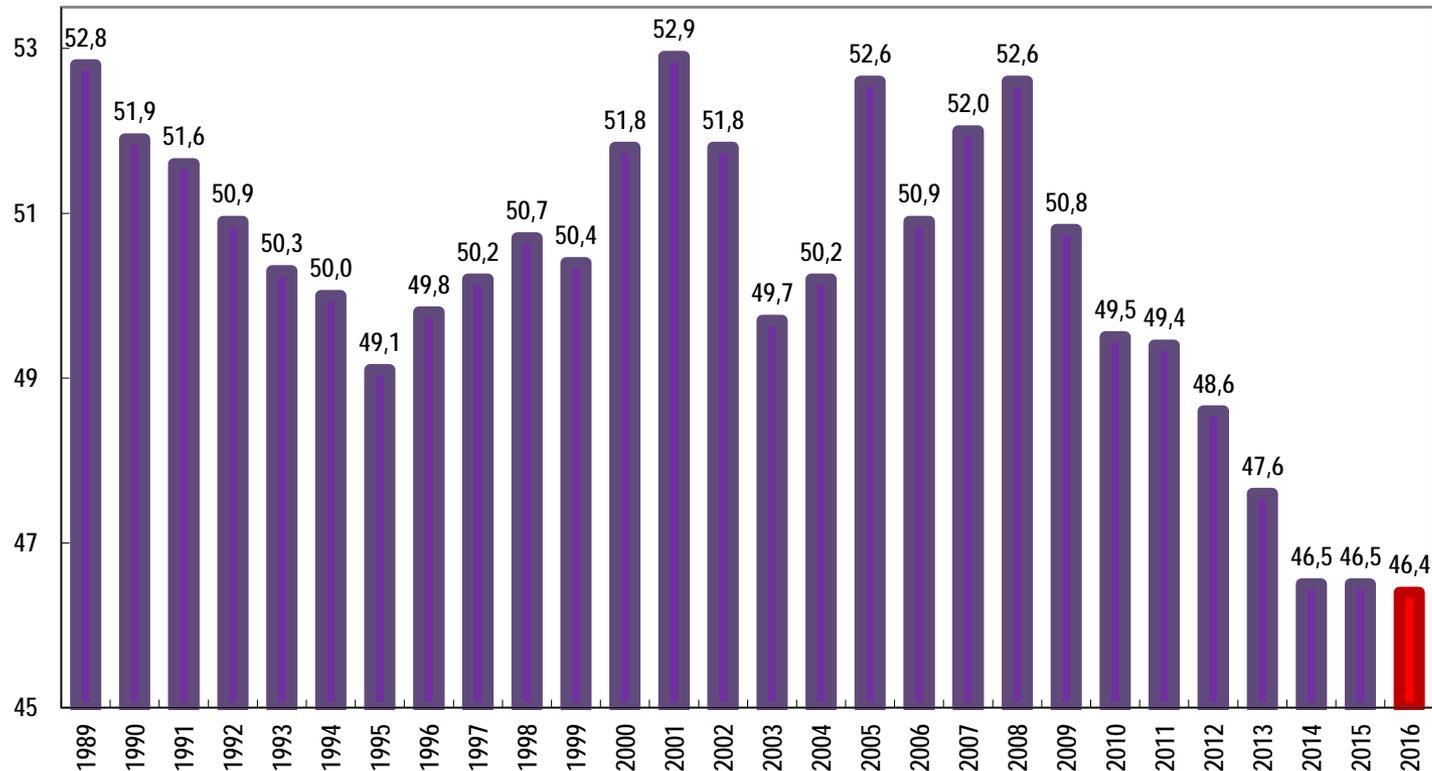
Dès lors, les ménages estiment que le poids des charges de remboursement de leurs crédits s'est encore allégé en 2016. Et pour 2017, ils envisagent de souscrire de nouveaux crédits à l'immobilier plus largement que durant les dernières années.

En 2016, légère dégradation de la part des ménages détenant des crédits.

En dépit d'une nouvelle amélioration du moral des ménages et de conditions de crédit exceptionnelles, le taux de détention des crédits ne se redresse pas.

Le taux de détention des crédits descend ainsi à son point le plus bas depuis la fin des années 80. Un nouveau recul du taux de détention des crédits à la consommation est à l'origine de cela.

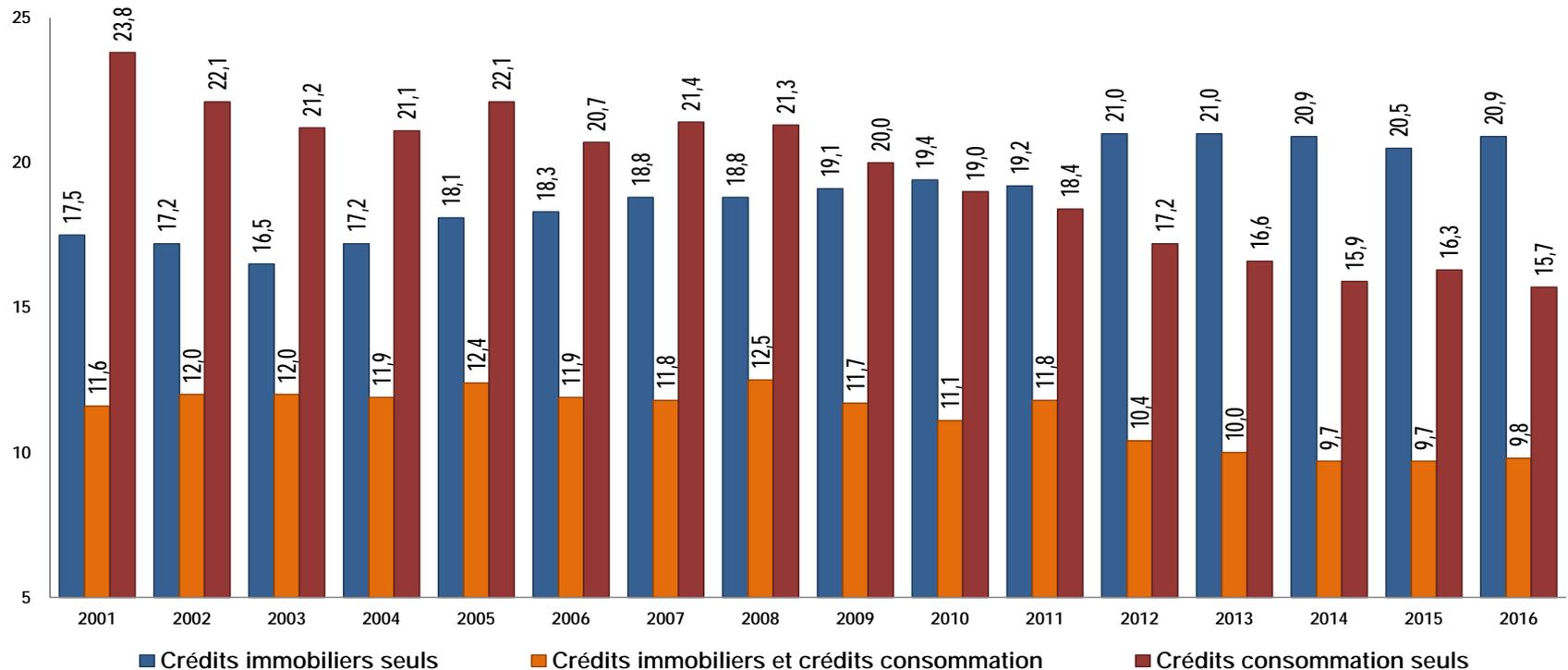
La proportion de ménages détenant des crédits
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)



Le taux de détention des crédits à la consommation recule de nouveau en 2016 : il s'établit à 25,5 %, loin des niveaux constatés durant la 1^{ère} moitié des années 2000.

Lorsque les ménages n'utilisent que des crédits à la consommation, le taux de détention descend à son niveau le plus bas depuis le début des années 2000 (15,7 %). En revanche, il progresse légèrement (à 9,8 %), lorsque les ménages utilisent en même temps des crédits immobiliers.

Mais le taux de détention des crédits immobiliers se redresse, à 30,7 % : la part des ménages qui accèdent à la propriété progresse rapidement (à 23,3 % contre 22,6 % en 2015).

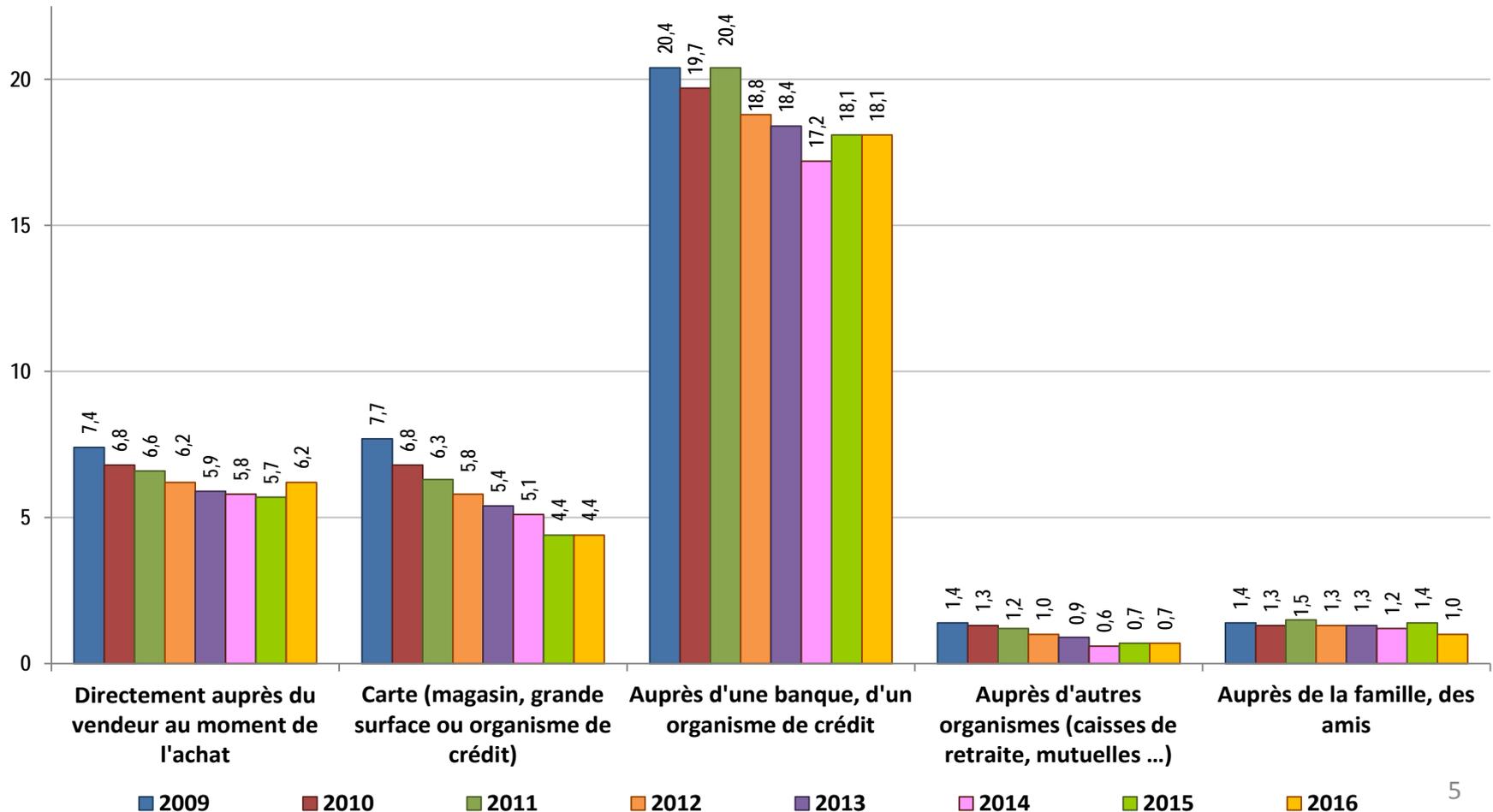


Taux de détention des crédits immobiliers (en 2016 : 30,7 %) = Crédits immobiliers seuls (20,9 %) + Crédits immobiliers et consommation (9,8 %)
Taux de détention des crédits consommation (en 2016 : 25,5 %) = Crédits consommation seuls (15,7 %) + Crédits immobiliers et consommation (9,8 %)

Le recul de la part des ménages détenant des crédits à la consommation tient, pour l'essentiel, au recul sensible de l'endettement auprès de la famille et des amis.

La diffusion des « cartes » de magasin se stabilise : il en est de même du recours aux crédits à la consommation contractés auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit.

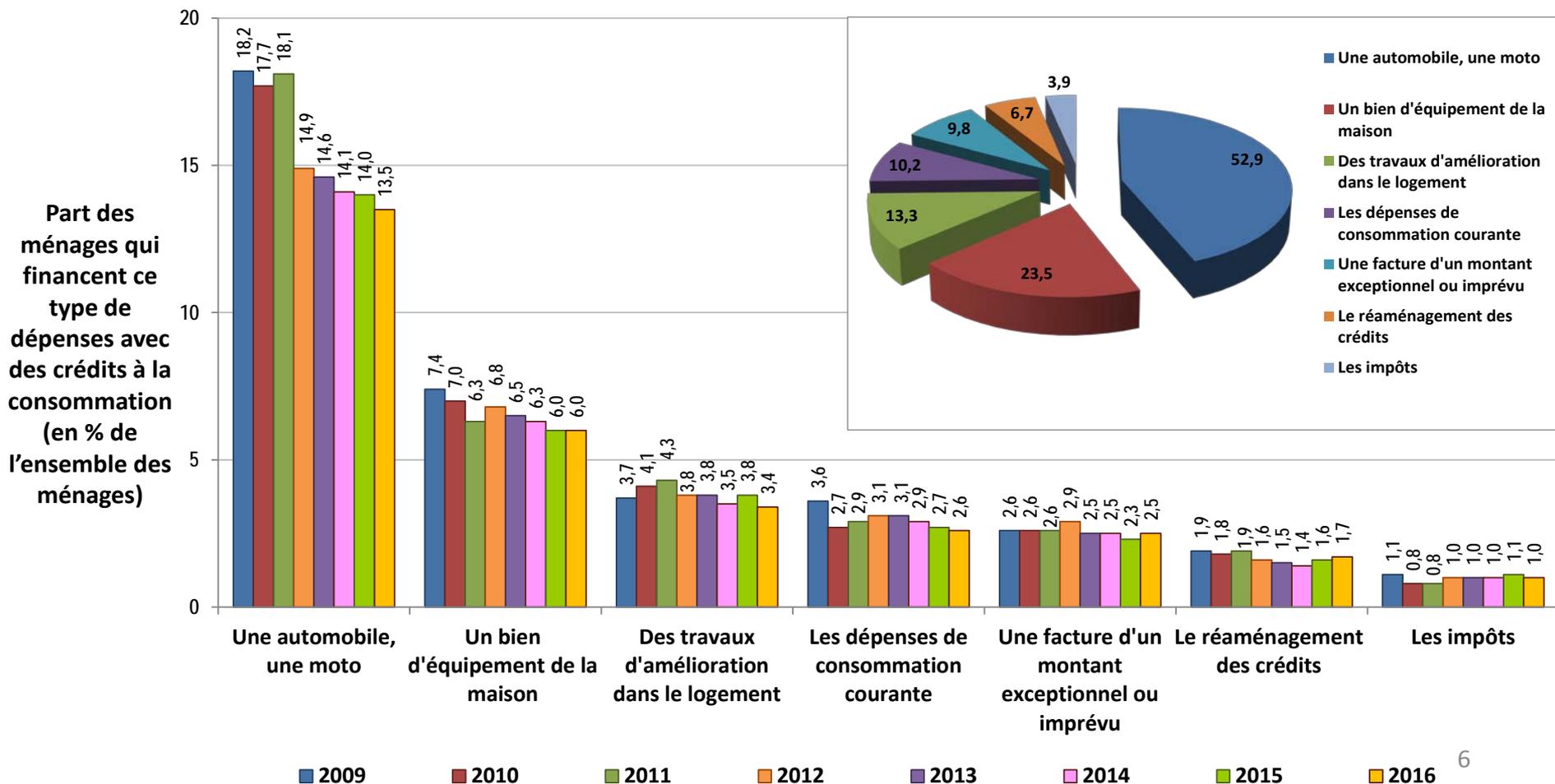
En revanche, la diffusion des crédits directement contractés sur le lieu de vente se redresse, à 6,2 %.



Les crédits à la consommation servent principalement à réaliser des projets d'équipement.

En 2016, 89,8 % des crédits à la consommation sont utilisés pour financer la réalisation de projets d'équipement (auto, moto, équipement ménager, travaux d'amélioration des logements) .

Les usages des crédits à la consommation ont évolué depuis 2009. Les ménages ont fait preuve de plus de prudence (montée du chômage, détérioration de leur pouvoir d'achat). Ils ont de plus été influencés par la mise en place et le renforcement de dispositions législatives successives applicables au crédit à la consommation (moins de diffusion de ces crédits pour financer des dépenses consommation courante).



Durant plusieurs années les ménages ont ressenti une dégradation de leur situation financière. Mais dès 2015, ils ont eu le sentiment d'une amélioration : ce sentiment s'est renforcé en 2016.

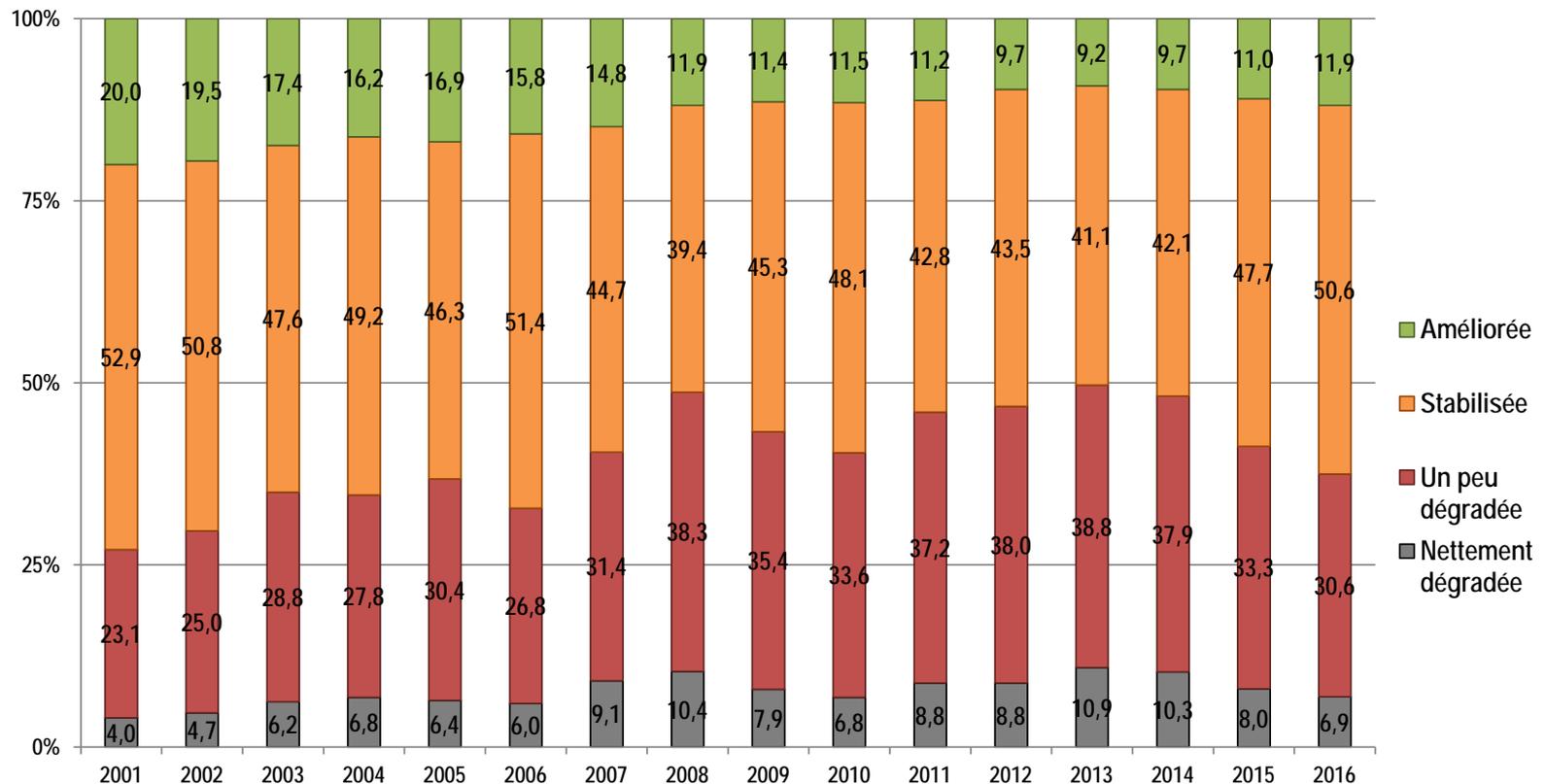
11,9 % considèrent qu'elle s'est améliorée (9,7 % en 2014)

50,6 % qu'elle s'est stabilisée (42,1 % en 2014)

30,6 % qu'elle s'est un peu dégradée (37,9 % en 2014)

6,9 % qu'elle s'est nettement dégradée (10,3 % en 2014)

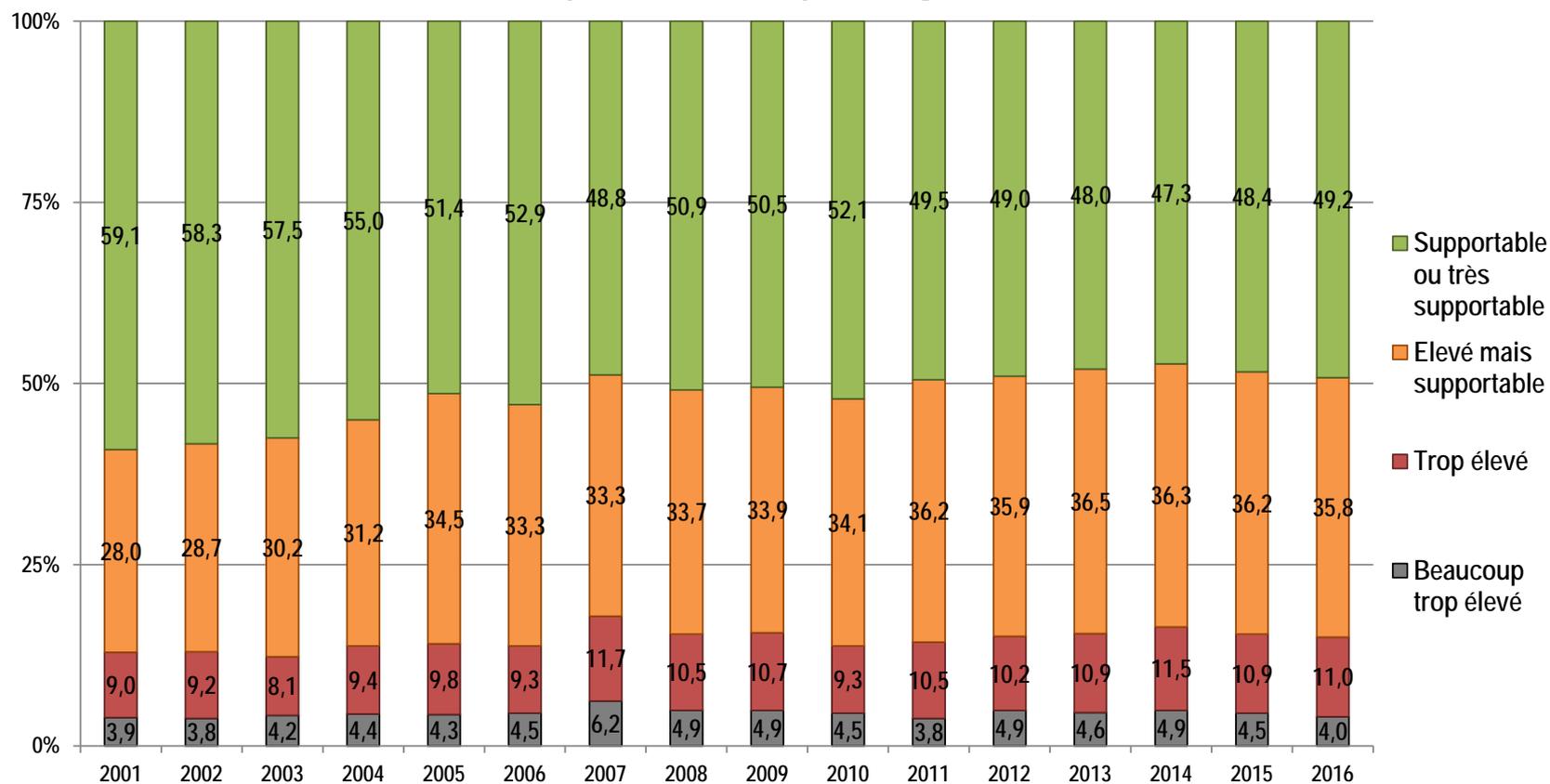
Cette évolution est générale et se retrouve aussi chez les ménages ne détenant pas de crédit.



En réponse à l'amélioration de leur situation financière et budgétaire, les ménages estiment que le poids de leurs charges de remboursement continue à s'alléger.

49,2 % le considèrent comme supportable ou très supportable (48,4 % en 2015 et 47,3 % en 2014)
35,8 % élevé mais supportable (36,2 % en 2015 et 36,3 % en 2014)
15,0 % trop élevé (15,4 % en 2015 et 16,4 % en 2014)

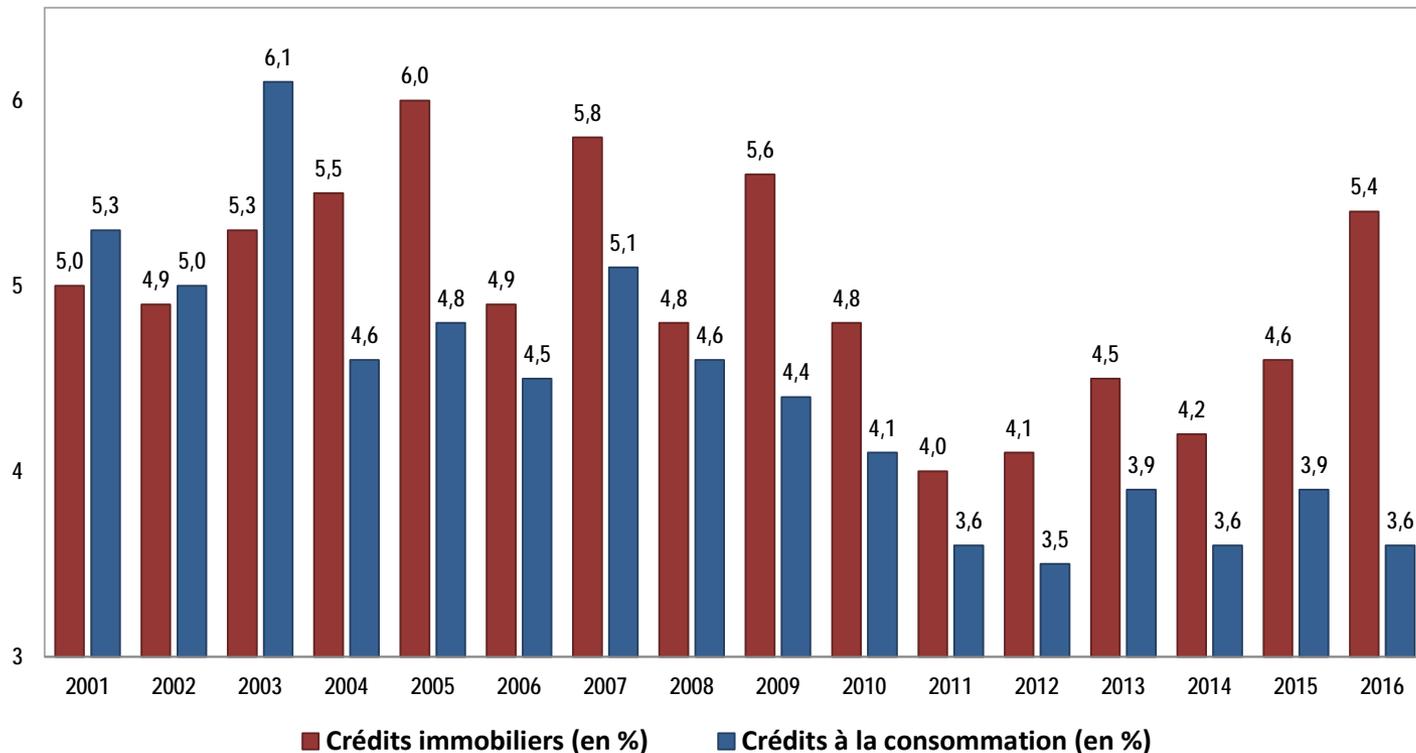
Une grande majorité des ménages détenant des crédits considèrent donc que leurs charges de remboursement sont supportables ou très supportables. Un regain d'optimisme, de meilleures conditions de crédit et une évolution plus favorable du pouvoir d'achat y ont largement contribué.



Les intentions de souscription de crédits immobiliers dans les prochains mois se sont redressées : en revanche, les intentions concernant les crédits à la consommation rechutent.

Les intentions concernant les crédits immobiliers s'améliorent depuis 2015 : elles retrouvent maintenant les niveaux élevés constatés de 2004 à 2009. Mais celles concernant les crédits à la consommation ne décollent pas depuis 2011.

La part des ménages ayant l'intention de souscrire des crédits
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)



Bénéficiant d'un regain d'optimisme et de la forte décreue des taux d'intérêt, les intentions de souscription de crédits immobiliers se relèvent : 5,4 % fin 2016, contre 4,6 % il y a un an. En revanche, les intentions sont revenues au plus bas : 3,6 % fin 2016, comme en 2011 à la même époque. Les incertitudes économiques affectent toujours les projets de consommation durable des ménages. 9

En conclusion.

Le taux de détention des crédits n'a pas réussi à se ressaisir, en 2016. Certes, en 2015, le regain de la demande avait permis d'inverser la tendance récessive qui s'observait jusqu'alors sur le taux de détention de crédits à la consommation. Et en 2016, la reprise d'activité constatée dès le printemps 2015 sur les marchés immobiliers a permis au taux de détention des crédits immobiliers de se relever. Néanmoins, en s'établissant à 46,4 % en 2016, le taux global de détention est resté au plus bas.

Pour l'avenir, le relèvement des intentions de souscription de nouveaux crédits immobiliers permet cependant d'escompter le redressement du taux global de détention : d'autant que le recul du taux de détention des crédits à la consommation devrait s'interrompre, même si les intentions des ménages pour 2017 n'incitent guère à l'optimisme, en ce qui concerne ces crédits.

Outre les conséquences que les transformations de la conjoncture macroéconomique ont pu avoir sur leurs comportements, on observe depuis plusieurs années que les ménages ont modifié leur pratique de recours au crédit, au-delà des évolutions qui ont été contraintes par des dispositions législatives successives. Certes, le recours au crédit est toujours un élément décisif de la réalisation des projets immobiliers et de consommation. Mais pour la plupart des ménages qui recourent au crédit, les évolutions constatées durant les dernières années montrent que les utilisations sont plus raisonnées que par le passé.

Ainsi en 2016, en réponse à l'amélioration ressentie de leur situation budgétaire et financière et à leur regain d'optimisme, les ménages estiment que le poids des charges de remboursement de leurs crédits s'est allégé : 15,0 % des ménages considèrent que les charges de remboursement sont trop ou beaucoup trop élevées (contre 16,4 % en 2014 et 15,4 % en 2014), alors que la part de ceux qui estiment que ces charges sont supportables ou très supportables progresse encore pour s'établir à 49,2 % (contre 48,4 % en 2015 et 47,3 % en 2014).